



Bayonne, le 27 avril 2016

Monseigneur Marc Aillet  
évêque de Bayonne, Lescar et Oloron

Chers diocésains,

Depuis le début des années 2000, l'Eglise de France a pris la pleine mesure du drame de la pédophilie et s'est engagée à collaborer avec la justice dans les affaires douloureuses où des prêtres sont impliqués. Plus récemment, avec la médiatisation d'affaires anciennes, en particulier dans l'archidiocèse de Lyon, en prenant toujours plus conscience des conséquences destructrices pour les victimes des actes pédophiles perpétrés par des adultes, à fortiori par des prêtres, les évêques de France ont décidé de prendre de nouvelles mesures. Le Conseil permanent a publié le 12 avril 2016 un ensemble de mesures, dont la création à l'échelle d'un diocèse ou d'une province ecclésiastique d'une cellule d'écoute des victimes, et la constitution d'une commission nationale d'expertise indépendante, chargée de conseiller les évêques dans l'évaluation des situations de prêtres ayant commis des actes répréhensibles. Entre évêques, nous travaillons à la mise en place d'une cellule d'écoute pour nos diocèses de la Province de Bordeaux.

La question est tellement sensible dans l'opinion publique, d'autant plus quand il s'agit de prêtres, qu'il ne faut pas s'étonner que les médias s'emparent de toutes ces affaires et que nous puissions être interpellés dans nos diocèses pour des affaires parfois anciennes, jugées ou non. C'est ainsi que la presse communique aujourd'hui au sujet d'une affaire mettant en cause un prêtre de notre diocèse, l'abbé Jean-François Sarramagnan.

Dans la première année de mon épiscopat, j'ai rencontré l'abbé Sarramagnan pour la première fois, en mai 2009 : il accomplissait une thérapie et un suivi psychologique qui durera deux années, assorti d'un temps de reprise humaine et spirituelle à l'abbaye de Tournay (de mars 2008 à août 2009), à la demande de Mgr Pierre Molères, mon prédécesseur. En effet, en octobre 2007, il avait fait une tentative de suicide, alors qu'il était curé de la paroisse St-Etienne de Bayonne, en raison d'une affaire avec une jeune fille, pour laquelle la justice s'est prononcée.

Au cours de notre entretien, l'abbé Jean-François Sarramagnan m'informa, avec loyauté, de faits plus anciens, qui s'étaient produits dans le cadre familial, au cours de l'été 1990, le conduisant à une première tentative de suicide en juillet 1991, et qu'il porta à la connaissance de son frère et de sa belle-sœur. M'inquiétant de la victime et considérant qu'aucune plainte n'avait été déposée par la famille, je pris des mesures conservatoires. Ainsi, à la demande de Jean-Marc Aphaule, directeur diocésain de l'enseignement catholique, qui connaissait les événements de 2007 et son parcours de reconstruction, je le nommai adjoint du directeur diocésain pour la pastorale, c'est-à-dire chargé de seconder le directeur diocésain pour la pastorale auprès des adultes de l'enseignement catholique : chefs d'établissement, enseignants, animateurs en pastorale scolaire ; je le nommai en outre, prêtre coopérateur de la paroisse St-Pierre de Nive-Adour – St-Pierre d'Irube, partageant la vie communautaire de l'équipe des prêtres de la paroisse au presbytère paroissial. Il était entendu qu'il n'aurait pas de responsabilité directe auprès d'enfants et de jeunes. Nous nous rencontrons régulièrement pour faire le point sur ces mesures de prudence et de vigilance.

Son frère et sa belle-sœur, alors en Belgique, me firent part par écrit en juin 2009 de leur histoire familiale douloureuse et, pensant que j'avais confié à Jean-François la charge d'une paroisse et s'en voulant de ne pas avoir porté plainte en son temps, ils me confièrent leur inquiétude et m'invitèrent à la vigilance. Dans un entretien téléphonique, je leur indiquai que sa nomination le mettait en responsabilité auprès des adultes de l'enseignement catholique et de la paroisse, et je les interrogeai sur la victime qui n'était pas prête à ce jour à entreprendre une action en justice.

En décembre 2014, la belle-sœur de l'abbé Sarramagnan m'écrivit son désarroi persistant, se demandant comment continuer à taire ces actes au regard de la justice. Je lui réponds, par retour de courrier, qu'il lui est possible de faire un signalement. Ce qu'elle a fait désormais. J'ai donc suspendu l'abbé Sarramagnan de son ministère et lui ai demandé de se rendre à l'abbaye de Tournay où il a été accueilli, dans l'attente des suites que la justice donnera à cette affaire. J'ai fait moi-même un signalement au Procureur de la République. Il va sans dire que, lui comme moi, nous collaborerons loyalement avec la justice, tant la souffrance de la victime et de la famille doit demeurer notre première préoccupation.

Je vous demande de porter cette affaire dans la prière et la retenue. En cette année sainte de la Miséricorde, je veux croire que l'abbé Jean-François Sarramagnan et sa famille trouveront, à travers l'action judiciaire, réparation et guérison. Je suis sûr que l'abbé Jean-François Sarramagnan, qui a déjà accompli un vrai travail de reconstruction psychologique et spirituelle, est prêt à répondre de ses actes devant la justice.

Dans l'attente des suites qui seront données à cette triste affaire, je vous assure, chers diocésains, de mes sentiments dévoués et fraternels dans le Christ et Son Eglise, et de ma prière aux intentions de notre diocèse ainsi éprouvé.



+ Marc Aillet

Evêque de Bayonne, Lescar et Oloron